



Synthèse documentaire EQ OD DU SDIS DE LA VENDÉE

« L'humilité consiste à délaisser l'arrogance des héros pour cultiver la sagesse des prudents. »

(Extrait du GDO exercice du commandement)



EQUIPIER OPÉRATIONS DIVERSES

Sommaire

0/ PRÉAMBULE.....	3
1/ PRISE EN COMPTE DES MISES A JOUR	3
2/ Opérations animalières	4
3/ Opérations d'épuisement et d'assèchement	5
3.1 Règles de calcul	5
3.2 Matériels d'assèchement.....	5
3.3 Matériels d'épuisement.....	6
4/ Interventions sur ascenseur	7
4.1 Procédure d'intervention.....	8
5/ Opérations de tronçonnage	9
5.1 Matériels de tronçonnage.....	9
5.2 Les équipements de protection	9
5.3 Règles d'utilisation	10
5.4 Technique de tronçonnage	10
5.5 Technique d'abattage	10
6/ Groupe électrogène et éclairage	11
7/ Opérations de bâchage	11

Le Bureau Doctrine Formation Equipement (**BDFE**) de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de Gestion des Crises (**DGSCGC**) élabore les différents **guides de doctrine et de technique opérationnelles** ainsi que les dispositions relatives à la **formation des sapeurs-pompiers**. Ces documents officiels sont actualisés et disponibles sur le site de l'ENSOSP :

- <http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques/GUIDES-DE-DOCTRINE>
- <http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques/DOCTRINES-ET-TECHNIQUES-OPERATIONNELLES>

Au sein du SDIS 85, le guide de **doctrine opérationnelle « l'environnement doctrinal du SDIS 85 »** (disponible sur Agora) précise l'articulation des différents documents départementaux de référence : guide de doctrine opérationnelle, guide de techniques opérationnelles, partage d'informations opérationnelles, notes opérationnelles... et **documents réalisés par le GFS** pour faciliter la formation.

Ces synthèses documentaires sont élaborées sous l'égide de la **commission départementale doctrine formation équipement**, par le **service conception des formations** qui supervise un travail collaboratif de tous les acteurs du SDIS (réseaux de formateurs des GT, GTP, GFS, GTL, GGR, SSSM, GRH...).

Elles sont **communes aux formateurs et apprenants** du SDIS 85, et ont pour objectif de **faciliter l'enseignement et l'apprentissage** en déterminant le **socle des connaissances fondamentales par emploi opérationnel** : équipier et chef d'équipe ; chef d'agrès une équipe ; chef d'agrès tout engin.

Elles constituent une **synthèse des documents réglementaires et/ou officiels encadrant l'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers** :

- Guides de doctrines et de techniques opérationnelles nationaux et départementaux ;
- Notes de services de la DGSCGC ou du SDIS 85 ;
- Partages d'information opérationnels ;
- Conventions avec nos partenaires (SAMU, GRDF, ENEDIS, SNCF, forces de l'ordre ou les autres SDIS)
- Autres documents techniques officiels...

L'élaboration de ces ressources s'appuie sur les deux principes suivants :

- L'écriture de synthèses au plus près du message original des guides nationaux et départementaux (il ne sert à rien de modifier ce qui est déjà bien écrit), avec parfois une référence en italique qui rappelle une note de service opérationnelle ou un guide de doctrine du SDIS 85 qui s'y réfère ;
- Lorsque les guides nationaux sont déployés de manière spécifique au SDIS 85, un Guide Départemental de Référence (GDR) est mis à jour ou créé. (Exemple : « GDR établissement de tuyaux » qui reprend les établissements en écheveaux et la manœuvre de jalonnement dynamique au CCR).

Ces ressources évoluent en même temps que la réponse opérationnelle du SDIS 85, sous l'impulsion de la commission doctrine formation équipement. De plus, **chacun à son niveau peut devenir contributeur et participer à l'amélioration de la qualité de ces synthèses documentaires par l'intermédiaire du service conception des formations du GFS**.

Le chef du Groupement Formation Sport

2/ Opérations animalières

Le risque animalier se définit comme une situation d'urgence impliquant un animal comme source de danger ou se trouvant lui-même en danger.

Les sapeurs-pompiers non spécialisés, assurent les interventions concernant le risque animalier courant : capture de chiens, chats, vipères, couleuvres, oiseaux communs (goélands, etc)

Sur intervention, l'équipage OD peut demander le renfort d'une équipe animalière via le CODIS.

Dans l'attente de cette dernière, l'équipage OD assure des missions de reconnaissances et de mise en place de mesures conservatoires (zonage opérationnel, ...).

Les principales missions de l'équipe spécialisée sont la capture, le sauvetage et la mise en sécurité d'animaux tels que, des chiens/chats dangereux, des reptiles spécifiques et/ou NAC, de la faunes sauvages, des bovins/équidés, etc. Ces actions se réalisent en collaboration avec l'équipage OD présent.

Elle peut également apporter des conseils techniques et/ou de la mise en relation avec d'autres services compétents (vétérinaire, PELAGIS, aquarium de la Rochelle, Office Français de la Biodiversité, ...).

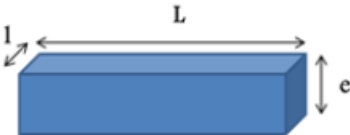
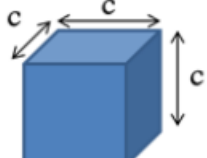
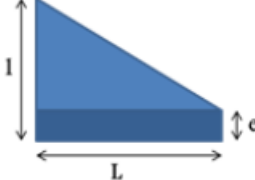
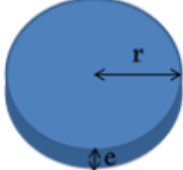
Destruction de nid d'insectes :

L'engagement des secours pour destruction d'insectes s'effectue **seulement en cas d'urgence absolue et avérée** (site particulier très fréquenté), lors d'une intervention en présence de SP ou en cas de carence d'entreprise privée spécialisée.

La destruction de nid d'hyménoptères est effectuée **exclusivement** par l'équipe animalière après une éventuelle reconnaissance par un équipage OD.

3.1 Règles de calcul

Le calcul de cubage va permettre de déterminer la durée d'intervention et le matériel à utiliser.

Pavé	$\text{Volume} = l \times L \times e$	
Cube	$\text{Volume} = c \times c \times c$	
Triangle à angle droit	$\text{Volume} = l \times L \times e / 2$	
Cylindre	$\text{Volume} = \pi r^2 \times e$	

3.2 Matériels d'assèchement

Aspirateur à eau :

Ils permettent l'évacuation d'un petit volume d'eau (quelques millimètres). Ils ont en général une capacité d'environ 50 à 60L.

Sécurité : Risques liés à l'utilisation de courant électrique pour la mise en fonctionnement.

L'aspirateur à eau peut être complété par divers matériels (serpillères, écopés, raclettes, ...)



3.3 Matériels d'épuisement

Pompe électrique :

Utilisée pour épuiser des zones à faible niveau d'eau. Le refoulement s'effectue avec un tuyau de 45mm. Il est nécessaire de disposer d'une alimentation électrique pour leur mise en œuvre.

Débit : entre 15 et 30m³/h

Sécurité : Nécessitent une **mise à la terre** et ne sont pas utilisables en **atmosphère explosive**.



Hydro-éjecteur :

Utilise l'eau sous pression pour aspirer de l'eau dans un volume. Sous l'effet de l'eau, envoyée en pression dans l'appareil par un établissement de tuyaux de 45 mm, un phénomène d'aspiration se produit dans le dispositif.

L'eau « aspirée » s'évacue par un établissement de tuyau de Ø 70 mm.

L'hydro-éjecteur s'utilise en circuit ouvert avec la tonne de l'engin.

Débit : environ 5 à 30m³/h



Turbopompe ou vide cave :

L'eau de la tonne de l'engin envoyé sous pression et alimente la turbine par un établissement de tuyaux de 70mm. Cette turbine entraîne l'arbre qui fait tourner à son tour la pompe et créant ainsi une dépression. La pompe va donc aspirer le volume d'eau et refoulé par un tuyau de 70mm.

Le turbo pompe permet une utilisation en circuit fermé de la tonne de l'engin.

Débit : 60m³/h max



Motopompe d'épuisement (MPE) :

Les motopompes d'épuisement (M.P.E.) sont des pompes portables à moteur thermique.

Ce type de pompe est le plus souvent utilisé en intervention. L'aspiration s'effectue avec une ligne d'aspiration rigide de 70mm + crépine et une ligne de refoulement souple de 70mm.

Débit : 30 à 60m³/h

Sécurité : Ne pas utiliser en milieu clos (gaz échappement)



Motopompe flottante (MPF) :

Les motopompes flottante (M.P.F) sont aussi des pompes à moteur thermique.

Ces pompes sont utilisées essentiellement en intervention FDF.

Une ligne de refoulement avec un tuyau souple de 70mm raccordé directement au corps de pompe.

Débit : 25 à 45m³/h

Sécurité : Ne pas utiliser milieu clos et toujours **amarrer** la MPF à l'aide d'une commande.

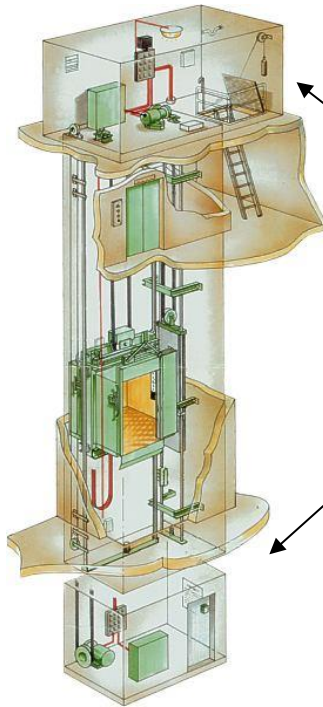


4/ Interventions sur ascenseur

Les sapeurs-pompiers sont amenés à intervenir pour secourir des personnes coincées dans un ascenseur, en cas de carence d'ascensoristes (Otis, Koné, Schindler, Thyssen...) ou lorsque la situation le justifie (personne faisant un malaise, présence d'enfants...).

Ces interventions présentent de multiples dangers et des précautions sont à prendre avant d'agir.
On distingue deux types d'ascenseurs :

Électrique :



Pour les ascenseurs avec machinerie, la machinerie peut se trouver :

- En partie haute

Ou

- En partie basse

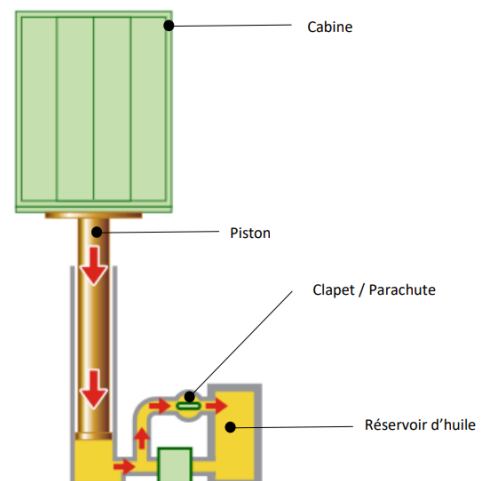
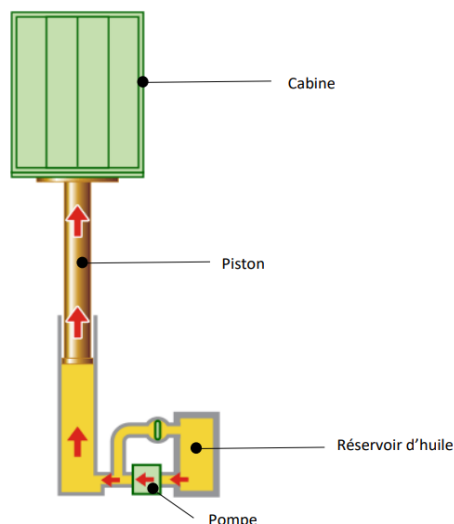
CAS PARTICULIERS : LES ASCENSEURS SANS MACHINERIE

Le principe de fonctionnement reste approximativement le même que les ascenseurs classiques.

Néanmoins, sur ce type d'appareils, la machinerie est remplacée par une armoire de contrôle sur le côté de la porte palière du dernier étage desservi.

Hydraulique :

Un circuit d'huile mis en pression va permettre le mouvement de la cabine. En élévation, en mettant en pression un vérin relié à la cabine. Ou en descente, avec le retour de l'huile dans son réservoir d'origine. Du fait de la contrainte du vérin, ce type d'ascenseur est utilisé dans les bâtiments inférieur ou égal à 4 étages. La machinerie se situera toujours en partie base.



4.1 Procédure d'intervention

A l'arrivée sur les lieux :

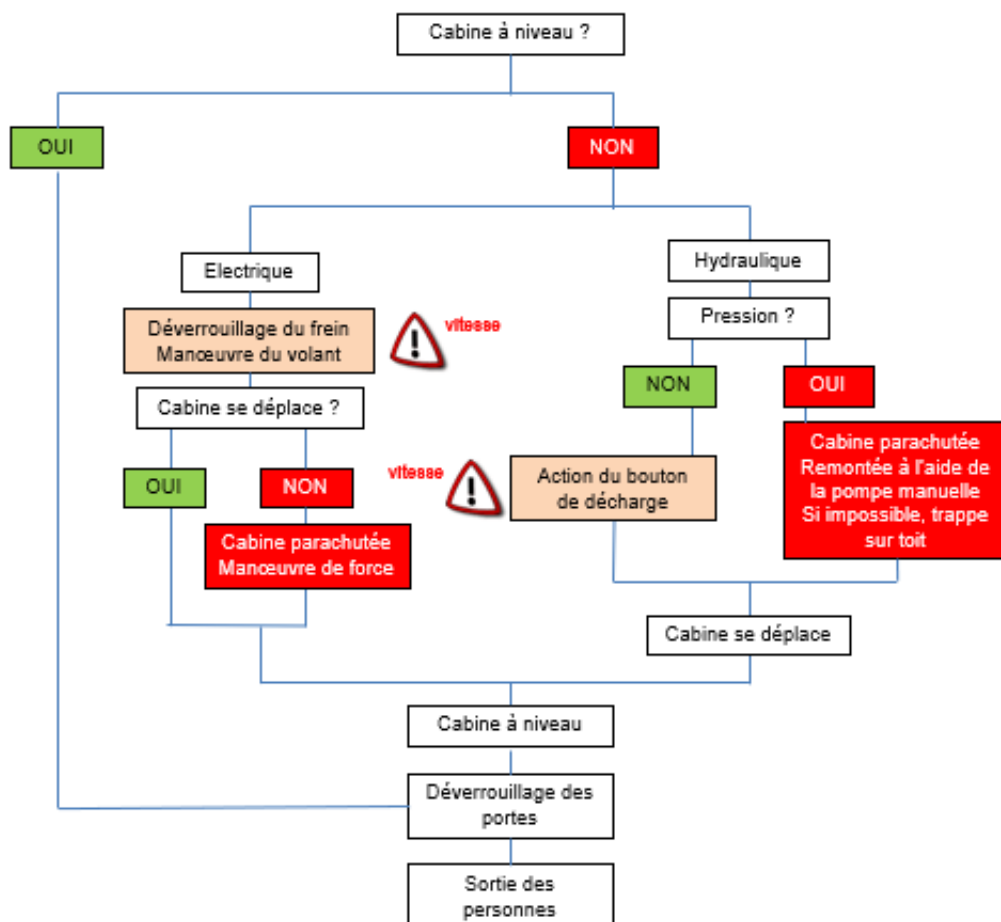
- Reconnaître les lieux : type d'ascenseur, localisation de la machinerie (étage ou sous-sol), le type de clés à utiliser ;
- Contacter l'ascensoriste adapté (OTIS, KONE, ...) ;
- S'assurer de l'état de la/les victime(s), les rassurer, les informer des manipulations ;
- S'assurer de la position de la cabine, de la fermeture et des verrouillages effectifs de l'ensemble des portes palières.

Procédure d'intervention à mettre en œuvre :

- Identifier la signalétique ;
- Se rendre à la machinerie ;
- Couper le courant force (380v) ;
- Activer le coup de poing (boîtier jaune) ;
- Ne pas couper l'alimentation de gaine ;
- Ramener la cabine au niveau supérieur (pour les ascenseurs électriques) ou inférieur (pour les ascenseurs hydrauliques) ;
- Inviter la ou les personnes à sortir de la cabine.

Mesures à prendre avant de quitter les lieux de l'intervention :

- Vérifier que l'ascenseur soit resté hors tension.
- **S'assurer de la fermeture et du verrouillage effectif de toutes les portes palières ;**
- Prévenir le responsable de l'immeuble ou la société responsable de l'ascenseur de la mise hors service de l'ascenseur ;



5/ Opérations de tronçonnage

Les tronçonneuses sont des outils à moteur thermique que l'on utilise pour :

- L'élagage ou l'abattage d'arbres présentant un **risque immédiat** pour la population,
- Le dégagements sur les toitures,
- Atteindre ou parfaire l'extinction d'un incendie.

L'usage réservé aux **sapeurs-pompiers majeurs** et limité au strict nécessaire, dans le respect des règles de sécurité et d'utilisation.

5.1 Matériels de tronçonnage



5.2 Les équipements de protection

Casque forestier (visière, protection auditive) ou à défaut casque F1/F2 avec lunette de protection

Veste textile

Manchon d'avant-bras

Gants de tronçonnage

Pantalons anti-coupures

Guêtres

Bottes ou rangers



5.3 Règles d'utilisation

Transport :

- En véhicule : - Dans la caisse de transport ;
- Bloquée de façon à éviter l'écoulement de carburant.

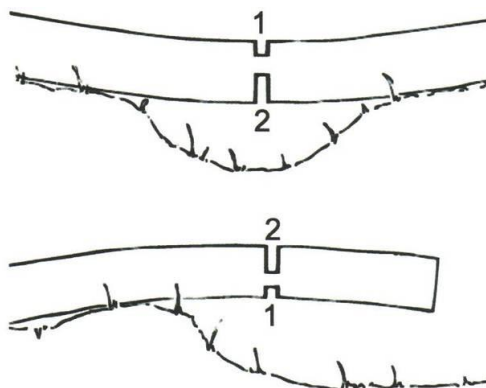
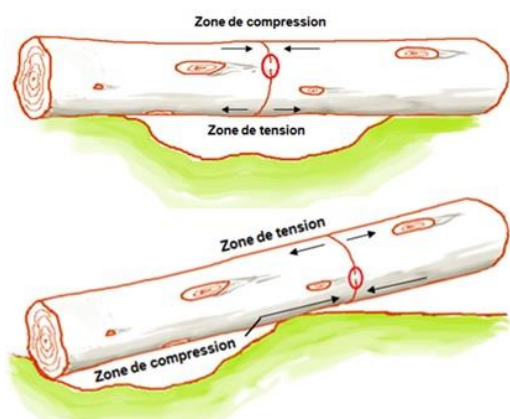
- A pied : - Portée par la main avec la poignée avant.
- Frein de chaîne enclenché.
- Chaîne vers l'arrière ; coiffée du protège-chaîne.

Pendant l'utilisation :

- Stabilité du sol, risque de déséquilibre ;
 - Risque de chute de matériaux au moment de la coupe ;
 - Zones de compression et de tension ;
 - Positionnement le plus sûr après la coupe ;
 - Chemin de fuite ;
- Après avoir débloqué le frein de chaîne, attaquer la coupe en accélérant à fond et en plaçant la griffe contre le bois.
- Réenclencher le frein de chaîne, dès que la coupe est terminée.

5.4 Technique de tronçonnage

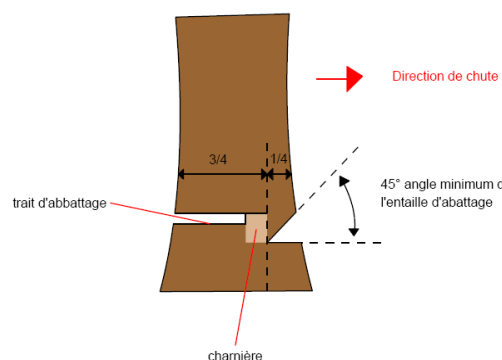
- Veiller à maintenir la zone de coupe bien dégagée afin qu'aucun objet ne rentre en contact avec la chaîne ;
- Un bois sous tension doit toujours être entaillé par la face comprimée puis sur la face en tension ;
- Veillez au placement en amont de l'agent, en fonction de la pente du terrain.



5.5 Technique d'abattage

(uniquement si risque immédiat)

- Vérifier le sens d'inclinaison et d'équilibre de l'arbre ;
- S'assurer un chemin de repli, sans obstacles ;
- Zone d'abatage = minimum 2fois et demi la hauteur de l'arbre ;
- Réaliser une entaille d'un quart du diamètre de l'arbre, du côté de l'axe de chute, puis réaliser une entaille avec un angle de 45° ;
- Réaliser le trait de coupe environ 5cm au-dessus de la base de l'encoche ;
- Au moment où l'arbre tombe, arrêter et poser la tronçonneuse. Évacuer la zone en surveillant la chute.



6/ Groupe électrogène et éclairage

Le groupe électrogène est un appareil portable à moteur thermique qui produit de l'électricité permettant d'alimenter tous matériels nécessitant une alimentation électrique sur intervention.

La mise en œuvre doit s'effectuer de préférence sur un terrain plat.

Démarrer le groupe électrogène avant d'effectuer les raccordements des prises.

Sécurité : **Ne pas utiliser en milieu clos** (gaz d'échappements) + mise à la terre **obligatoire**.

Manipulation avec des mains et des éléments de connexion secs.



Matériels d'éclairage :

Les lots éclairages sont composés de :

- 4 rallonges électriques de 20 m avec prises décontacteurs MARECHAL
- 4 trépieds
- 4 projecteurs 500 watt



7/ Opérations de bâchage

Les SP se doivent de protéger les biens, notamment des intempéries, tout particulièrement à l'issue d'un feu de toiture.

Le bâchage peut servir à confectionner une toiture provisoire mais également à recouvrir les meubles et marchandises.

L'équipier veillera à :

- Utiliser un LSPCC pour tout engagement en hauteur ;
- Respecter un périmètre de sécurité autour du chantier pour pallier aux chutes de matériaux ;
- Respecter le port des EPI ;
- Prendre en compte la météo : orage, pluie...



Privilégier au maximum la réalisation des opérations de bâchage via un MEA.

La mission pourra être différée en fonction du degré d'urgence et des conditions climatiques afin de garantir une sécurité maximale des intervenants.